

Mademoiselle Pompon

par

PIERRE MAËL

Nouvelle édition à partir de celle de 1902

Éditions Saint-Remi

– 2019 –



De Pierre Maël aux ESR :

UN MOUSSE DE SURCOUF, 217 p., 16 €

LOIN DES YEUX, PRÈS DU CŒUR, 224 p., 17 €

LA FILLEULE DE DU GUESCLIN, 264 p., 20 €

UNE FRANÇAISE AU PÔLE NORD, 239 p., 19 €

ROBINSON ET ROBINSONNE, 225 p., 17 €

SEULETTE, 263 p., 20 €

FILLE DE ROIS, 238 p., 19 €

LE TRÉSOR DE MADELEINE , 221 p., 17 €

LE FORBAN NOIR , 235 p., 19 €

LES DERNIERS HOMMES ROUGES, 185 p., 15 €

LA MARMOTTE, 175 p., 14 €

TERRE DE FAUVES, 247 p., 19 €

AU PAYS DU MYSTÈRE, 263 p., 20 €

LA LIONNE DE CLISSON suivi de YANNIK LE ROUGE, 298 p., 22 €

MADemoiselle POMPON, 247 p., 19 €

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

UN MOT SUR L'AUTEUR

Catholique fervent, amateur de discussions théologiques, monarchiste légitimiste, Charles Vincent était évidemment tout à son affaire pour enseigner la philosophie à la manière des jésuites de Tivoli. Il dut cependant quitter les lieux quelques mois à peine après son entrée en fonctions. Dans sa fougue loyolesque il avait en effet été jusqu'à souffleter au café de la Comédie un loyolophobe sinon un loyolophage. Ce fut à cette occasion qu'il apprit à ses dépens l'insondable philosophie pratique des fils de Saint Ignace. En effet non seulement on ne félicita point le nouveau croisé, mais au contraire on lui montra ô poliment le chemin de la porte. Et c'est ainsi que s'acheva sa carrière professorale.

Il fallait vivre. Le journalisme, refuge des vocations contrariées ou inabouties, lui parut le moyen idéal de satisfaire tout à la fois ses aspirations politiques et philosophiques comme ses besoins quotidiens. Et c'est ainsi que le Courrier de la Gironde, journal orléaniste plutôt austère, compta un journaliste de plus.

Fils de l'économiste du Collège de Lorient, où il était né le 30 septembre 1862, Charles Causse était comme Charles Vincent assoiffé de gloire littéraire. Portant beau, jeune, fils, petit-fils et neveu de fonctionnaires Charles Causse traduisait pour sa part cette gloire en collaborations rémunératrices ainsi qu'en positives relations. À la différence de son aîné il était plein d'entregent comme de ressources et les contacts humains ne lui pesaient pas, bien au contraire.

Est-ce lui ou est-ce Charles Vincent qui en eut l'idée ? Nul ne le sait ou le saura véritablement. Toujours est-il que les deux hommes décidèrent d'unir littérairement leurs efforts dans le cadre d'une sorte de fraternité littéraire.

Ils n'étaient ni les premiers ni les derniers à conjuguer leurs diversités.

Avant eux il y avait eu sur le mode artiste les frères Goncourt. Avant eux également il y avait eu sur le mode populaire Erckmann et Chatrian. Après eux il y aurait les frères Rosny, les frères Tharaud, les frères Fischer et bien d'autres encore à telle enseigne qu'il serait intéressant d'étudier à part ces fraternités littéraires, leurs joies et leurs peines.

En revanche ils se séparaient de leurs prédécesseurs comme de leurs successeurs sur un point. Pleinement voulue et féconde il y aurait une centaine de titres elle reposait sur ce qu'il faut bien appeler une imposture contractuelle.

Se voulant écrivain sérieux et catholique, Charles Vincent ne souhaitait en aucune manière apparaître aux yeux du public comme à ceux des éditeurs. Il estimait avoir une œuvre solide et de qualité devant lui et n'entendait qu'en aucune manière les romans populaires sinon alimentaires auxquels il devait se résoudre viennent hypothéquer les beaux ouvrages qu'il sentait en lui. C'est la raison pour laquelle il préférerait que Charles Causse jouât aux yeux du public et des éditeurs le rôle de l'auteur unique de cette œuvre commune, mais sous un pseudonyme commun que nourrirait leur collaboration.

Ce pseudonyme fut en définitive celui de Pierre Maël.

À cet égard il est vraisemblable que de communes attaches bretonnes ont dû jouer un rôle. Maël était en effet le nom de deux communes des Côtes du Nord, dans l'arrondissement de Guingamp. Or Charles Causse était né à Lorient et Charles Vincent descendait de son côté d'une famille brestoïse.

Ce que furent les modalités réelles de cette collaboration est assez curieux.

Charles Causse ne paraît avoir rien publié sous son nom patronymique avant de s'associer avec Charles Vincent. Et si Charles Vincent concurremment entendait et allait mener carrière par rapport à Pierre Maël (une trentaine d'ouvrages dont deux Mystères en vers paraîtraient sous son patronyme), Charles Causse ne paraît pas davantage avoir publié quoi que ce soit dans la même optique.

En revanche il est avéré que son activité administrative et commerciale dirons-nous a été intense.

Pierre Maël n'eut en effet aucun mal à trouver un, puis des éditeurs, et auparavant des journaux susceptibles de recueillir sa prose suivant la formule habituelle pour l'époque d'une prépublication en revue.

Est-ce qu'à la longue Charles Vincent entendit protéger sa part dans ce concert d'auto-adoration ? Ou bien la santé de demi-Dieu de Charles Causse donna-t-elle des inquiétudes et que Charles Vincent voulut protéger ses droits pour l'avenir ? Toujours est-il qu'en 1902 les deux hommes se mirent d'accord pour enregistrer de manière formelle les conditions de leur collaboration et son éventuel avenir.

C'est ainsi que le 30 juillet 1902, devant Maître Motel, notaire à Paris intervint une convention aux termes de laquelle était, entre les deux associés, authentifié l'apparence et la réalité de leurs accords et qu'il était stipulé que Charles Causse continuerait à se confondre de son vivant avec Pierre Maël, mais que s'il venait en revanche à disparaître avant Charles Vincent, celui-ci deviendrait seul et entier propriétaire du pseudonyme.

Restait le cas de la veuve de Charles Causse. Elle était connue dans le monde sous le nom de Madame Pierre Maël. Homme bon et sincèrement attristé par la mort de Charles Causse, Charles Vincent, plutôt que de la sommer de cesser de porter un nom d'usage auquel elle n'avait plus aucun droit, si tant est qu'elle en ait eu un, préféra laisser les choses en l'état et supporter sur ce plan précis la situation ainsi créée par un pari sur l'avenir qui s'était révélé payant.

Il y avait en revanche du nouveau en ce qui concerne Frédéric Causse. Celui-ci, né en 1892, qui avait des prétentions à la littérature et à la littérature nourricière entendait visiblement utiliser à son profit le pseudonyme sous lequel son père avait été connu.

C'est ainsi qu'en 1914 il avait fait paraître un conte adapté il est vrai d'un Anglais du nom de A. C. Higgins, Le Château d'Ogier, légende danoise dans la populaire revue Lectures pour Tous sous le pseudonyme de Fred Maël. C'est ainsi également qu'il apparaissait parmi d'autres au sommaire d'une revue intitulée Paris-Revue en qualité de secrétaire et sous le nom de Fred Maël.

Le 28 juin 1920, le vieux scotiste et enchanteur de millions de lecteurs sous le nom de Pierre Maël, mourait. Il laissait une veuve et 5 enfants survivants parmi lesquels deux d'entre eux avaient hérité de leur père ses dons artistiques mais, bizarrement, sur le plan graphique. René, né en 1879 était un dessinateur et affichiste célèbre. Quant à Henri il était également connu comme un peintre distingué.

Il laissait également un problème à régler, celui, toujours renaissant de ses cendres de la famille Causse. Car ces braves gens, et notamment Frédéric avaient récidivé sitôt la mort de Charles Vincent.

Frédéric qui n'entendait manifestement pas perdre le pactole potentiel que représentait bien exploité le nom de Maël l'avait réutilisé et ce à bien des titres.

Il l'avait tout d'abord réutilisé dans la vie littéraire pour signer quelques adaptations ou traductions. C'est en effet sous le nom de Fred Causse-Maël qu'il figure comme traducteur (1919) des Nuits des Îles de Stevenson dans la Collection littéraire des romans d'aventures, dirigée par Pierre Mac Orlan à l'Édition Française illustrée.

Il l'avait ensuite et surtout réutilisé dans la vie professionnelle. Voulant visiblement arriver et vite, Frédéric Causse cumulait ainsi un certain nombre de fonctions dont celle d'agent littéraire. Et là encore il était connu sous le nom de Fred C. Maël, le C. voulant tout à la fois rappeler et éluder le nom de Causse. C'est ainsi qu'il représentait les intérêts de certains poids lourds ou légers de la littérature dans le domaine tant littéraire que cinématographique. Ainsi c'était à Fred C. Maël exerçant sous l'enseigne mirobolante d'International Literary Dramatic and Cinema Corporation que Maurice Renard avait confié notamment, courant 1920, la gestion de ses droits de traduction et de reproduction du Péril Bleu.

CHAPITRE I

L'ORPHELIN.

LA GRANDE CAMPAGNE silencieuse qui s'étend mélancoliquement des bords de la Manche aux montagnes Noires et aux monts d'Arrée est peuplée de châteaux en ruines, de manoirs assez bien conservés, de fermes vastes d'aspect indigent. Elle résume, sous ses figures les plus diverses, la Bretagne terrienne et la Bretagne maritime. Sa population, composée de Léonais, de Trécorrois, de Donmonéens et de Cornouaillais, enfante aussi bien des pêcheurs que des paysans. Toutes les variétés de costume s'y rencontrent. La race serait, en général, vigoureuse et bien portante, n'étaient les ravages de l'alcool qui la déciment. De l'autre côté de la rivière de Morlaix, les hommes sont de haute taille, d'une force peu commune, droits comme des chênes ; en deçà du Douron, la population masculine est plutôt malingre et chétive, mais les femmes et les filles apparaissent robustes, corpulentes, bien membrées, le plus souvent jolies, et même très jolies. Elles n'ont pas encore subi le contact débilitant des gens de la ville, ou mieux des villes, de ces touristes que les voyages à bon marché jettent, tous les étés, comme des sauterelles impures, sur nos plages.

Si l'on s'enfonce dans les terres, en dépit de la réputation exagérée de malpropreté faite aux Bretons par des citadins dont il serait édifiant de contrôler le droit à la critique, on voit décroître la taille, mais s'élargir les épaules et se bomber les poitrines. Audessous de Guingamp, en descendant vers Saint-Aignan, Carhaix, Le Huelgoat, on trouve l'Armoricaïn trapu, un peu farouche. Il y a là un reflux du sang vannetais des héritiers de Waroc'h, Celtes primitifs mélangés d'Ibères, soit dans une origine commune, soit beaucoup plus récemment, à la suite des guerres terribles dont la Bretagne continentale fut le théâtre, par l'intrusion des soldats de Louis d'Espagne au temps de Charles de Blois et de ceux de Philippe II pendant les troubles de la Ligue.

Le pays est à peu près le même partout, onduleux, vallonné, couvert de mamelons boisés, arrosés de cours d'eau sans nom ou plutôt dans les noms desquels reparait invariablement le vocable *dour*, qui signifie « eau », accompagné d'une épithète colorante, *Dourquen*, eau blanche ; *Dourdu*, eau noire.

Les arbres sont grêles au sommet des coteaux, épais et touffus dans les bas-fonds. Le chêne domine, large de base, presque toujours étêté. Ça et là le hêtre, le frêne, le châtaignier surtout, le châtaignier, l'arbre français par excellence, dressent leurs belles têtes fières ou élégantes. Ils se savent frères cadets du chêne, mais cadets dignes de leur aîné, souvent plus hauts que lui, plus distingués dans leurs feuillages, plus rustiques dans leurs fûts solides. Et comme le chêne fournit les matériaux les plus robustes aux charpentes, le châtaignier alimente l'industrie du meuble ; de lui sortent les armoires, les tables, les sièges, les lits clos, comme du hêtre sortent les sabots, et du frêne ou du cornouiller les *penbas* et les manches de fouets.

À six kilomètres de la côte, à deux du bourg de Lanvellec, s'érige, sur un mamelon entamé de vallons verdoyants, le manoir de Coët-Izel, manoir historique, ainsi que l'attestent les ruines noircies qui le flanquent. De vieilles douves en partie comblées lui font une ceinture humide, dont les eaux vont grossir le ruisseau d'Ariar par une série de chutes du plus pittoresque aspect, et si l'humble cours d'eau pouvait porter bateau, on gagnerait ainsi la grève de Saint-Michel qui borde la mer.

Le manoir est vieux, mais non délabré. Tout au contraire, il a été réparé, presque remis à neuf, en bon état d'entretien par ses derniers maîtres, les Noirtier de Pen-Hallan, morts tous deux à la fleur de l'âge, laissant pour unique héritière un enfant de huit ans, Simone Noirtier, qui porte, plus encore dans son cœur que sur ses vêtements, le deuil de ceux qu'elle pleure tous les jours, qu'elle n'oubliera jamais.

Simone est grande pour son âge. Elle incarne dans sa pureté le type de la Bretonne du Léonais. C'est une fillette robuste, à la peau laiteuse, à la tête large, au profil ferme et fier, au visage doux

et mélancolique, éclairé par deux grands yeux noirs, un peu farouches. Noirs sont aussi les cheveux, longs et drus, qu'elle laisse flotter sur ses épaules, sauf dans les occasions où elle les relève au sommet de la tête et les tord en une sorte de chignon bizarre, assez semblable aux aigrettes que portaient nos aïeux armoricains au temps de la primitive barbarie. Et ces occasions se présentaient assez souvent, en été surtout, lorsque Simone, escortée par Annaïk Le Garo, sa gardienne de choix, va prendre régulièrement son bain sur l'immense « lieue de grève » qui court du village de Saint-Efflam au bourg de Saint-Michel-en-Grèves, ou lorsque, sur le dos de Pompon, la plus gentille des juments landaises, elle court les chemins en compagnie du grand Lân Le Garo, le mari d'Annaïk.

Car Simone n'est point une enfant comme les autres, et il faudrait bien se garder de l'offrir comme modèle aux petites filles sages des grandes villes. C'est une façon de sauvagesse, indépendante et rustique, fort mal élevée, qui grimpe aux arbres, saute les ruisseaux à la perche, nage comme un poisson, déteste le monde et fuit dès qu'on la cherche pour qu'elle vienne saluer les visiteurs de sa tante, M^{me} Camille Marcand, qui habite, elle aussi, le manoir de Coët-Izel, où elle veille à l'éducation de sa nièce.

Il est vrai que Simone ne déteste le monde que parce que sa tante l'aime. En toute chose, l'indomptable enfant semble prendre le contre-pied des goûts et des préceptes de M^{me} Marcand.

Cette dame n'est installée à Coët-Izel que depuis cinq mois, et elle a déjà trouvé le moyen de se faire haïr de tous ceux qui l'approchent. Au surplus, sa venue en ce lieu, où personne ne l'a sollicitée, a été provoquée par l'épouvantable catastrophe qui a fait Simone orpheline.

Il y a cinq mois, en effet, par un soir d'octobre, Pierre Noirtier et sa jeune femme, Marie de Kernével, ont péri d'une mort affreuse sur cette même côte de Plestin, si fertile en brumes mortelles. Comment l'accident terrible se produisit-il ? On ne le sut jamais. Les deux époux furent retrouvés étroitement enlacés à

l'extrémité de la pointe de Toul-an-Héry, après toute une nuit de recherches infructueuses. Tout se borna à des conjectures. Pierre et Marie étaient des fanatiques du canotage. Ils s'étaient embarqués le matin pour aller se promener au voisinage des Sept-Îles, et devaient rentrer pour dîner. Par une inconcevable imprudence, ils n'avaient pas attendu le retour du père Petiot, vieux pêcheur islandais qui, depuis qu'il vivait paisible à Saint-Michel, occupait ses loisirs à diriger le petit yacht des Noirtier.

Comme le côtre, qui n'avait aucune avarie, fut découvert mouillé à moins de dix brasses de la Croix-de-Grève, on supposa que Pierre, sentant l'eau manquer sous la quille, avait jeté l'ancre et atterri avec la jeune femme, afin de traverser la grève par le plus court.

Ils avaient été surpris par le brouillard, un de ces brouillards d'automne, soudains et rapides, qui, sur toute la côte de la Manche, enveloppent le rivage en moins d'un quart d'heure et effacent toutes choses sous leur voile de vapeurs. On supposa également, que les infortunés jeunes gens avaient pris terre au moment du flot et que, perdus dans la brume mortelle, ils avaient été entraînés jusqu'à l'entrée de la baie où leurs pauvres corps s'étaient échoués sur un banc de roches.

D'autres imaginèrent que des *minards* gigantesques, — c'est le nom qu'on donne aux poulpes sur la côte, — avaient étreint le couple et les avaient empêchés de fuir. Mais rien ne confirma cette hypothèse, car les dépouilles, bien que voilées par le goémon et le sable, n'avaient point été dégradées par les ventouses des hideux céphalopodes.

Hélas ! les commentaires ne pouvaient remédier au mal, ni rendre la vie aux victimes de l'accident.

La désolation fut profonde dans toute la région. De Morlaix à Lannion et à Saint-Brieuc, un long cri de pitié sincère s'éleva. Pierre Noirtier de Pen-Hallan était le dernier représentant d'une illustre race issue du célèbre marin du XV^e siècle, Kerret Barbe-Noire. Il avait épousé dix ans plus tôt la jolie héritière de

Kernével, Marie, dont la demi-sœur, Camille Dillot, était devenue M^{me} Marcand, aujourd'hui veuve d'un riche industriel parisien.

Ce qui rendait ce malheur plus affreux, c'était la survivance de cette fillette de huit ans, idolâtrée de ses parents, et dont le chagrin fut immense. Simone, en effet, avec une précocité surprenante, comprit tout de suite le coup qui la frappait ; elle devina que ce grand repos rigide, ce sommeil effrayant dont s'étaient endormis les deux chers êtres qu'elle aimait plus que tout au monde, c'était ce que, dans le commun langage, on appelait d'un nom sinistre et sourd : la mort.

Dans ces premières heures de déchirement, la tendresse d'Annaïk et d'Alain Le Garo adoucit la douleur de la pauvre petite. Ils furent pieusement secondés dans leur affectueuse tâche par un jeune prêtre qui venait souvent s'asseoir à la table des Noirtier, l'abbé Yves Kermadec, vicaire de Lanvellec.

Toutes ces sollicitudes apaisèrent peu à peu l'affreux chagrin de l'orpheline. L'abbé, surtout, eut de douces et fortes paroles pour expliquer à l'enfant que la mort n'est qu'un sombre et douloureux passage de la vie troublée d'ici-bas à une autre vie calme et pure, qui ne finira jamais, où nous retrouverons tous les êtres qui nous furent chers et dont nous pleurons l'absence. Et cet enseignement lumineux emplit d'une grande clarté l'âme de la fillette, qui fit même à son pieux conseiller cette question d'une exquise naïveté :

— Mais alors, monsieur l'abbé, pourquoi s'habille-t-on de noir quand quelqu'un qu'on aime meurt ? Pourquoi pleure-t-on ? On devrait, au contraire, se réjouir et mettre des habits tout blancs.

Et le prêtre de répondre avec un doux et bon sourire :

— Vous avez raison, Simone. Mais si nous prenons le deuil, si nous pleurons, c'est pour exprimer notre propre chagrin d'être privés de la présence de ceux que nous chérissons. C'est notre propre douleur que nous voulons témoigner, et non le malheur de ceux qui nous ont quittés.

Simone n'eut pas le loisir de s'entretenir longuement avec l'abbé Kermadec sur ces graves mais consolants sujets. L'arrivée de sa « tante » vint changer la face des choses au manoir et modifier du tout au tout la vie du petit monde qui y habitait.

M^{me} Marcand laissa, en effet, à la tombe le temps de se refermer sur les dépouilles de sa sœur et de son beau-frère. Il n'y avait pas quarante-huit heures que la pierre était retombée sur leurs cercueils, au chevet de l'église de Lanvellec, que la veuve, profitant de sa parenté légale avec la petite Simone, débarquait à Coët-Izel et s'y installait en maîtresse despotique.

Elle était, en effet, la seule personne intéressée à se rapprocher de l'enfant, qui n'avait pas d'autre famille. Il y avait bien, à vrai dire, un cousin éloigné de Pierre Noirtier, un monsieur Léon Noirtier, qui fut d'ailleurs appelé à remplir les fonctions de subrogé-tuteur. Mais celui-ci habitait assez loin de la Bretagne, sur la côte basque, à Saint-Jean-de-Luz, et il était peu probable qu'il se déplaçât pour veiller aux intérêts comme à l'éducation de l'orpheline.

M^{me} Camille Marcand ne rencontra ni opposition ni obstacle à son installation à Lanvellec.

Elle y vint seule, laissant à Paris, pensionnaire au lycée Janson-de-Sailly, un fils âgé de douze à treize ans, répondant au prénom de Jérôme et qu'elle élevait « à la dure ».

À peine descendue de voiture, après avoir déposé un rapide baiser sur le front de Simone, qui l'avait accueillie sans enthousiasme et l'avait appelée « madame », Camille Marcand, née Dillot, fit porter dans la chambre qu'elle occupa provisoirement quatre grandes malles contenant son linge et ses vêtements, attestant ainsi qu'elle prenait possession de la demeure et s'y installait pour de longs jours, peut-être de longs mois.

Mais dès le lendemain elle procéda au remaniement de la maison, c'est-à-dire au nouveau mode d'existence qu'elle entendait y adopter et y faire adopter à tous ceux qui vivraient sous sa haute et sévère direction.

Il fut manifeste qu'elle se serait volontiers débarrassée de tous les serviteurs attachés précédemment aux personnes de Pierre Noirtier et de sa femme, si elle ne se fût trouvée en présence d'un document que M^e Rouault, notaire à Plestin, invoqua tout de suite comme un testament olographe en bonne et due forme. Or de ce testament il résultait que Lân et Annaïk Le Garo devaient rester au service de Simone aussi longtemps qu'il leur plairait de le faire.

En outre, les autres serviteurs, pour des motifs divers, étaient également maintenus pour une période de dix années, sauf leur consentement, et le testament mettait à la charge de la fillette la délivrance de certains legs pour les uns et les autres, avec obligation de leur attribuer une certaine indemnité, au cas où elle voudrait se séparer d'eux sans motifs sérieux.

C'étaient là des barrières à la mauvaise volonté de la dame Marcand, barrières qu'elle n'avait pu prévoir. Qui donc se fût avisé de penser que Pierre Noirtier laissait un testament ? Ce n'est guère l'habitude qu'un homme de trente-cinq ans, plein de vie et de force prenne des dispositions en vue de sa mort prochaine, puisque rien ne lui en faisait prévoir l'heure imminente.

Et cependant c'était là ce qu'avait fait le dernier des Pen-Hallan, et il avait eu grandement raison, puisqu'en le faisant il avait assuré l'avenir de sa fille et des braves gens qui l'entouraient, puisqu'il avait, par le fait même, dressé une barrière devant la mauvaise volonté de la méchante femme que le malheur de Simone venait d'introduire sous le toit de Coët-Izel.

Avait-il obéi à quelque secret pressentiment ? Peut-être.

Mais si M^{me} Marcand dut renoncer à la bonne envie qu'elle avait de faire maison nette, elle compensa cette contrariété par le zèle qu'elle apporta à se rendre détestable.

Il ne fut point, en effet, de misères et de vexations de tout genre qu'elle ne fit endurer au personnel domestique du manoir.

Elle put espérer ainsi qu'à force de les tourmenter, elle parviendrait à lasser leur patience et qu'ils seraient les premiers à donner leur congé. Le testament de Pierre Noirtier, d'ailleurs, ne pouvait leur garantir la durée de leur service qu'autant qu'ils

consentiraient à s'y assujettir. Or le plan de M^{me} Marcand fut de leur rendre ce service si pénible qu'ils y renoncassent spontanément.

Mais elle avait compté sans un facteur puissant qui, en Bretagne et dans quelques autres parties de la France, intervient encore dans les contrats de maître à serviteur : l'affection.

L'affection qui retint à Coët-Izel ceux qui avaient vécu, de père en fils, sur le domaine, ce fut leur attachement à la personne de Simone et leur respect pieux du souvenir des morts.

Et un jour que Lân Le Garo, impatienté, faisait entendre à sa jeune femme qu'il abandonnerait volontiers une tâche au-dessus de ses forces, Annaïk, têtue et tranquille, lui avait répondu :

— Tu as tort, et ce que tu dis n'est pas bien. Je sais bien, moi, que je ne quitterai pas notre petite demoiselle, vu qu'elle n'a plus que nous pour l'aimer, et je craindrais que la pauvre madame vînt, la nuit, me reprocher d'avoir laissé sa fille sans personne pour la défendre.

Là ne s'était pas borné le dévouement de la jeune femme.

Elle avait réconforté de la même façon le zèle des autres serviteurs, les avait si bien groupés autour de Simone, que tous avaient juré de lui rester fidèles. Pas une défection ne s'était produite, et M^{me} Marcand en avait été pour ses démonstrations malveillantes, obligée de se dire, en fin de compte, qu'elle n'aurait pas aisément raison de la résistance entêtée des Bretons, qu'elle allait apprendre à connaître.

Tels furent les débuts de son installation à Coët-Izel, et les jours et les semaines qui suivirent ne firent que porter le conflit à l'état aigu. La lutte était commencée ; elle allait se poursuivre à travers les plus singulières péripéties, entre cette « tante » farouche et cette nièce de Bretagne.

UN MOT SUR L'AUTEUR.....	3
CHAPITRE I L'ORPHELIN.....	7
CHAPITRE II MADEMOISELLE POMPON.....	15
CHAPITRE III TANTE CAMILLE.....	25
CHAPITRE IV UN EXPLOIT DE POMPON.....	35
CHAPITRE V ON SE SÉPARE.....	46
CHAPITRE VI LA LUTTE CONTINUE.....	58
CHAPITRE VII CHIEN ET CHAT.....	72
CHAPITRE VIII LA DISGRÂCE DE DUC.....	86
CHAPITRE IX SAUVETAGE.....	100
CHAPITRE X LA PREMIÈRE COMMUNION.....	110
CHAPITRE XI EN EXIL.....	124
CHAPITRE XII NOSTALGIE.....	139
CHAPITRE XIII LA FUITTE.....	152
CHAPITRE XIV UNE GRAVE DÉCISION.....	166
CHAPITRE XV AU COUVENT.....	179
CHAPITRE XVI UNE BONNE MÈRE.....	191
CHAPITRE XVII VIE NOUVELLE.....	207
CHAPITRE XVIII DERNIER CHOIX.....	221
ÉPILOGUE.....	237